

CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT

Les présentes conditions sont consultables en salle d'attente ou sur le site internet de la clinique : www.amikuzevet.fr.

Tout acte effectué sur un patient dans notre établissement est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement.

APPELLATION DE L'ETABLISSEMENT DE SOINS ET ESPECES HABITUELLEMENT TRAITEES

Notre établissement de soins est classé « clinique vétérinaire » pour les animaux de compagnie et pour ruminants et « cabinet vétérinaire » pour les équidés, conformément à l'arrêté du 15 mars 2015 relatif aux établissements de soins vétérinaires et aux cahiers des charges publiés sur le site internet de l'Ordre des vétérinaires : www.veterinaire.fr

Les animaux de production : veaux et ovins y sont aussi habituellement traités.

HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELS ET CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC

La clinique est ouverte du lundi au vendredi de 08h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00 et le samedi de 08h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

Les consultations ont lieu sur RDV. Les urgences sont assurées en dehors des heures d'ouverture 7j/7 et 24h/24, sur appel téléphonique : 05 59 65 72 00

PERSONNEL AFFECTE AUX SOINS DES ANIMAUX

Vétérinaires

DV COLLIGNON Florent, animaux de rente, associé

DV MASSOT Jérémie, animaux de rente et de compagnie, associé

DV ROUSSEAU Frédéric, animaux de rente, associé

DV COLLIGNON Amandine, CES Hématologie et biologie clinique, animaux de compagnie, salariée

DV MINDEGUIA Marie, animaux de compagnie, salariée

DV SERMAN Aude, animaux de rente et de compagnie, salariée

DV CUGNET Alice, animaux de rente et de compagnie, salariée

DV LASSALLE Laura, animaux de rente et de compagnie, équidés, salariée

DV KARL Florian, animaux de rente, salarié

Personnel auxiliaire

JUNQUA Marjorie, Auxiliaire Spécialisée Vétérinaire, niveau 5

HALZUET Ana, Auxiliaire Vétérinaire, niveau 3

LAMBERT Marine, Auxiliaire Spécialisée Vétérinaire, niveau 5

NOUGUE Maéva, Auxiliaire Vétérinaire, niveau 3

PEREZ Maia, Auxiliaire Vétérinaire, niveau 3

LACAMOIRE Hélène, Accueil et Secrétariat, niveau 2

PRESTATIONS EFFECTUEES AU SEIN DE LA CLINIQUE

Animaux de compagnie

- Médecine générale
- Chirurgie – anesthésie
- Echographie : esaote MyLabSix™
- Radiologie numérique
- Analyses sanguines et urinaires : avec le matériel suivant
 - o Hématologie : SCIL Vet ABC™
 - o Biochimie et hormonologie : SCIL spotchem EZ™, SCIL Element RC et SCIL Cube-VET
 - o Ionogramme : IDDEX Vetsat™

- Hospitalisation
- Consultation, chirurgie et hospitalisation NAC
- Vente de produits d'hygiène, accessoires et aliments physiologiques et thérapeutiques

Chevaux

- Médecine générale
- Signalement et identification électronique
- Castrations (au domicile du client)
- Dentisterie

Animaux de production : bovins et ovins

- Médecine générale
- Chirurgie
- Suivi de reproduction
- Alimentation
- Parage
- Autopsies
- Conseils en élevage
- Hospitalisation des veaux
- Analyses sanguines : avec le matériel suivant
 - Hématologie : SCIL Vet ABC™
 - Biochimie : SCIL Spotchem EZ™ et SCIL Element RC
 - Ionogramme : IDDEX Vetsat™

SURVEILLANCE DES ANIMAUX HOSPITALISES

Les animaux hospitalisés font l'objet d'une surveillance adaptée à leur état. Une partie de l'équipe des vétérinaires et des auxiliaires assurent les soins dans la journée afin que tout se déroule dans les meilleures conditions pour eux.

La clinique n'est pas ouverte 24h/24 : en dehors des heures d'ouverture si un animal a besoin de rester hospitalisé un dimanche ou un jour férié ou la nuit, le vétérinaire d'astreinte assure les soins et téléphone au propriétaire une à deux fois par jour pour le tenir au courant de l'état de santé de son animal.

PERMANENCE ET CONTINUITE DES SOINS

Nous assurons nous même la permanence et la continuité de soins toute l'année, 24h/24 sur appel téléphonique.

ESPECES TRAITEES

Les espèces habituellement ou occasionnellement traitées dans notre établissement sont : les chiens, les chats, les NACS, les équidés, les bovins, les petits ruminants et les porcins.

CONDITIONS TARIFAIRES

Les tarifs des actes principaux sont affichés en salle d'attente.

Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales et des médicaments et autres produits délivrés, il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation.

La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur référencement voire même leur chiffrage exact, dans ce cas un devis incluant des paliers financiers sera remis au client, chaque dépassement de paliers devra donner lieu à une nouvelle acceptation du client.

MODALITES DE REGLEMENT

Les honoraires sont payables en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au client.

De manière exceptionnelle, un paiement différé peut être accepté selon des modalités convenues entre le vétérinaire et le client.

Un acompte pourra être demandé notamment lors d'hospitalisation du patient pour plusieurs jours ou lors de soins longue durée.

LITIGES

En cas de litige à caractère déontologique, le client peut s'adresser au Conseil Régional de l'Ordre des Vétérinaires de Nouvelle Aquitaine : 40 rue de Belfort 33000 BORDEAUX ou au cro.aquitaine@veterinaire.fr

RCP

Notre établissement est assuré au titre de la Responsabilité Civile Professionnelle :

Agence AXA

Mr ERBIN

64120 Saint Palais

LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTES », SECRET PROFESSIONNEL

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès de la clinique.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.